DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ AGRICOLE N° 30282-507

SITUÉ AU CHEMIN DE LA PESSE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERNEX

Vu la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé agricole N° 30282-507 situé au chemin de la Pesse, sur le territoire de la commune de Bernex ;

vu le préavis du Conseil administratif de la commune de Bernex, du 22 septembre 2026 ;

vu l'article 20 alinéa 8 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30 ; LaLAT) ;

vu l'article 5, alinéa 9, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929 (L 1 40 ; LExt),

le projet de plan susvisé, accompagné de son rapport explicatif peut être consulté :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : *https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation* ;

- **à la mairie de Bernex**, 311, rue de Bernex (heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 16h30, mercredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 18h., vendredi de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 16h.) Tél. 022 850 92 92.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **9 janvier 2027**, y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le plan localisé de quartier peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Publication FAO : **24 novembre 2026**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Nicolas WALDER